



## Lancement de l'appel d'offres EPP 2008

L'OGC lance un appel d'offres spécifique pour des actions d'évaluation des pratiques professionnelles des médecins libéraux.

**Seuls les organismes de formation qui détiennent à la fois les agréments suivants peuvent répondre à cet appel d'offres :**

- l'agrément dans le cadre des appels d'offres FPC 2006 et/ou 2007 et/ou 2008 ;

**ET**

- l'agrément délivré par la Haute Autorité de Santé en cours de validité. Cet agrément devra être effectif au moment de la réalisation de l'évaluation.

Les autres organismes de formation qui souhaiteraient travailler sur cet appel d'offres sont invités à se rapprocher des structures de leur choix, habilitées à y répondre.

Les réponses à l'appel d'offres EPP 2008 doivent parvenir à l'OGC par l'intermédiaire de l'Extranet avant le vendredi 5 octobre 2007 à 16 h.

**Par décision du CPN FPC le 25 septembre 2007, la date limite d'envoi des projets EPP est reportée au lundi 5 novembre 2007.**

Le délai supplémentaire accordé permettra aux organismes de concevoir leurs projets EPP en tenant compte de la grille de validation conçue par le Conseil Scientifique de la FPC.

**Tél. : 01 48 76 83 93**

**E-mail : EPP2008@ogc.fr**

Mise en ligne sur le site [www.ogc.fr](http://www.ogc.fr) : septembre 2007